

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** :**Membres absents** : Mlle MODDE**OBJET
DE LA DELIBERATION****Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2007 - Approbation**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution,
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé,
- la troisième est le bilan.

Monsieur Janet, Trésorier Municipal, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2007 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007 et s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERE :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable,

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2007,

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	947 271 202,15	Fonds propres	756 334 066,93
Actif circulant	11 943 907,31	Provisions pour risques et charges	1 530 000,17
Comptes de régularisation	4 170 620,36	Dettes	205 268 719,99
		Comptes de régularisation	252 942,73
TOTAL	963 385 729,82	TOTAL	963 385 729,82

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	33 830 662,96	Fonds propres	13 898 099,20
Actif circulant	402 809,20	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 706 817,83	Dettes	22 042 175,79
		Comptes de régularisation	15,00
TOTAL	35 940 289,99	TOTAL	35 940 289,99

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	38 578 806,28	Fonds propres	19 988 575,08
Actif circulant	1 378 108,22	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	107 423,82	Dettes	20 035 039,21
		Comptes de régularisation	40 724,03
TOTAL	40 064 338,32	TOTAL	40 064 338,32

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	143 738,65
Actif circulant	6 741 440,51	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	---	Dettes	6 597 701,86
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	6 741 440,51	TOTAL	6 741 440,51

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal

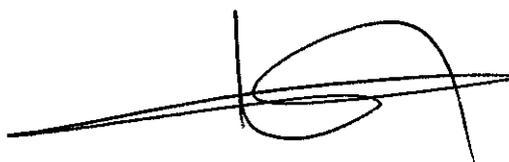
DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2007, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la majorité :

- pour : 44 voix
- non-participation au vote : 10

PUBLIÉ LE 03/07/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008

